



Elringklinger

PJ n°7: Demande d'aménagement des prescriptions de l'ampg 2940

Chamborêt (87)

Document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés [Art. R. 512-46-5 du code de l'environnement] relatif aux prescriptions générales de l'arrêté du 12/05/2020 applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2940

PRESCRIPTIONS		Justification des aménagements demandés										
<p>Article 4.2 Comportement au feu.</p>	<p>Le bâtiment abritant l'installation présente au moins les caractéristiques de comportement au feu suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la structure est de résistance au feu R 30 ; - les murs extérieurs sont construits en matériaux A2s1d0 	<p>Les bâtiments, construits en 1997, présentent une structure métallique de degré de résistance inférieure à un degré de résistance au feu R30 (structure métallique assimilée à un degré de résistance R15).</p> <p>Concernant le bâtiment principal, le comportement au feu des murs extérieurs (bardage métallique double peau) n'est pas connu, mais correspond à un matériau incombustible, soit de caractéristique A2s1d0 (anciennement M0).</p> <p>Le bâtiment étant déjà existant avant la date d'entrée en vigueur de cet arrêté, Elringklinger sollicite un aménagement à cet article.</p> <p>Les mesures compensatoires mises en œuvre sont précisées en PJ n°B (présence de détection incendie, de RIA, de portes coupe-feu, d'un sprinklage du local de stockage des produits).</p>										
<p>Article 4.4 Désenfumage.</p>	<p>Les locaux abritant les installations visées par la rubrique 2940 sont équipés en partie haute de dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur permettant l'évacuation à l'air libre des fumées, gaz de combustion, chaleur et produits imbrûlés dégagés en cas d'incendie.</p> <p>Ces dispositifs sont à commandes automatique et manuelle. Leur surface utile d'ouverture à déterminer selon la nature des risques si la superficie à désenfumer est supérieure à 1 600 m² sans pouvoir être inférieure à 2 % de la superficie des locaux</p>	<p>Cf. PJ n°B : Plan du désenfumage et calcul des surfaces</p> <p>L'atelier de sérigraphie est équipé de 30 trappes de désenfumage latérales :</p> <table border="1" data-bbox="1066 708 1890 874"> <thead> <tr> <th>Surface utile d'ouverture</th> <th>Nombre d'ouvertures</th> <th>Surface de désenfumage</th> <th>Superficie à désenfumer</th> <th>% désenfumage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 m²</td> <td>30</td> <td>30 m²</td> <td>2150 m²</td> <td>1,4%</td> </tr> </tbody> </table> <p>La surface de désenfumage est inférieure à 2 %.</p> <p>Elringklinger sollicite un aménagement à cet article :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le bâtiment était déjà existant avant la date d'entrée en vigueur de cet arrêté • le bâtiment est conforme à l'article 3-5 de l'arrêté préfectoral de 2002 qui prescrit des dispositifs d'évacuation des fumées pour au moins 1% de la surface • l'avis du SDIS du 01/06/2022, suite notamment à une visite du site, préconise un entretien annuel des installations de désenfumage 	Surface utile d'ouverture	Nombre d'ouvertures	Surface de désenfumage	Superficie à désenfumer	% désenfumage	1 m ²	30	30 m ²	2150 m ²	1,4%
Surface utile d'ouverture	Nombre d'ouvertures	Surface de désenfumage	Superficie à désenfumer	% désenfumage								
1 m ²	30	30 m ²	2150 m ²	1,4%								
<p>Article 4.5 Moyens d'alerte et de lutte contre l'incendie</p>	<p>L'accès extérieur du bâtiment contenant l'installation est à moins de 100 mètres d'un point d'eau incendie (la distance est mesurée par les voies praticables par les moyens des services d'incendie et de secours).</p>	<p>La réserve d'eau de 11000 m³, commune avec l'entreprise Freudenberg, est à 300 m par voie praticable.</p> <p>Elringklinger sollicite un aménagement à cet article en fournissant en PJ n°B l'avis du SDIS</p>										